

ENTREPÔT NEUF À LOUER DANS LE BÂTIMENT I10B – DE 9 900 M² ZONE LOGISTIQUE ET TERTIAIRE

LES CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DE L'EMPLACEMENT

Dans le bâtiment I10B neuf à construire d'une surface totale de 20 383 m², un entrepôt est disponible au 1^{er} étage, défini comme suit :

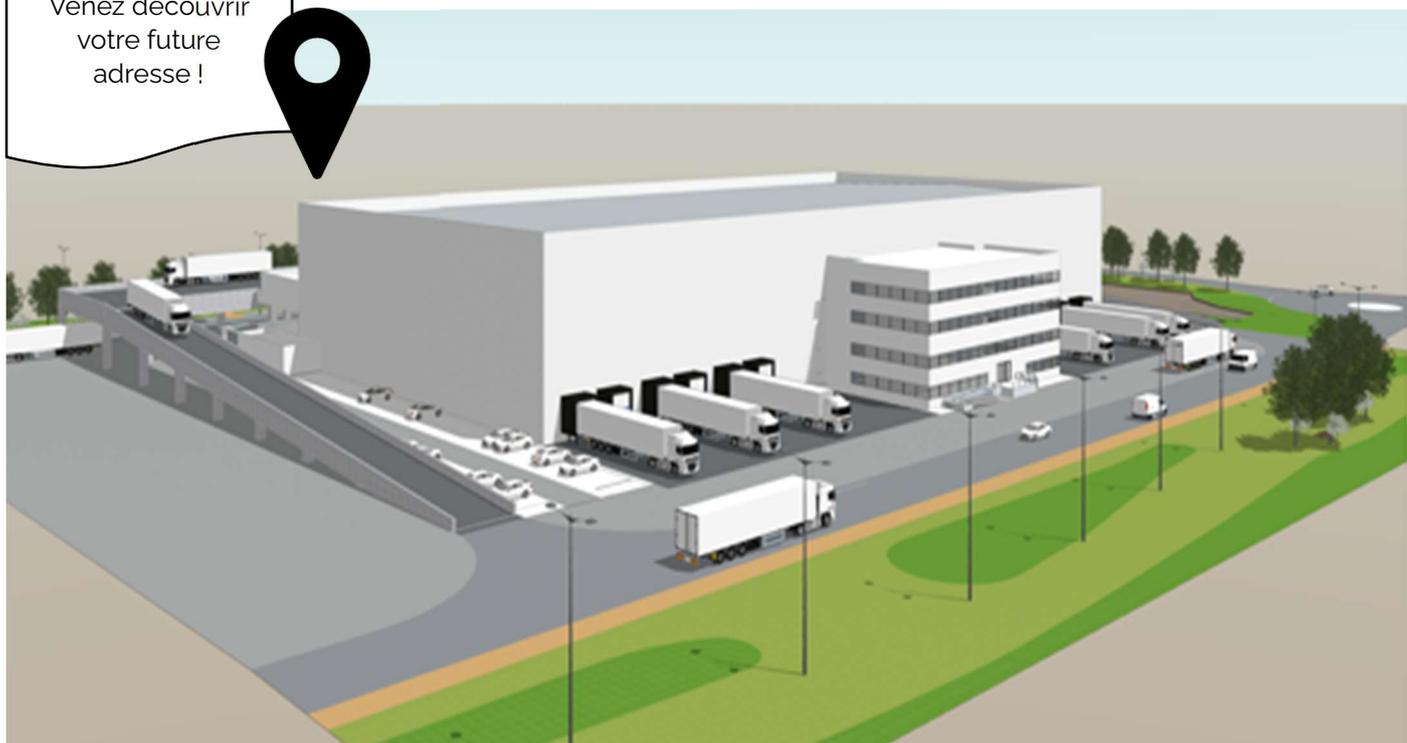
1^{er} Etage :

- 1 entrepôt de 8 800 m² accompagnés de 1 100 m² de bureaux et d'une plateforme extérieure de 300 m² pour implanter les installations frigorifiques et installations techniques. Cette surface est susceptible de légèrement évoluer (+/- 2%)
- L'étage est accessible par une rampe pour camions SPL et dispose d'une cour camion de 34 m minimum de profondeur.

Destiné aux activités de stockage, préparation de commandes et distribution de produits alimentaires frais.

Localisation : Zone des entrepôts, Avenue de l'Europe. Péage Porte de Rungis (EE1)

Venez découvrir
votre future
adresse !



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- **Bâtiment** : I10B
- **Surfaces** : Etage d'une surface totale de 9.900 m² :
- **Disponibilité du bien** : Septembre 2027
- **Descriptif technique** :
 - Entrepôts de stockage, préparation de commandes et distribution de produits alimentaires frais.
 - 1^{er} étage : 1 entrepôt mono-face équipé de 18 quais PL avec Autodocks
 - Accès à l'étage aux SPL par rampe. Cours SPL à l'étage de 34m minimum.
 - Hauteur libre 1^{er} étage 7.50m.
 - Charge au sol entrepôt : 3T/m²
 - Bâtiment isolé pour une activité à une température de 2/4°. Les installations frigorifiques sont à la charge du concessionnaire.
 - Travaux d'aménagement et de re cloisonnement à la charge des concessionnaires.
 - 10 places de parkings VL privées seront associées à chaque lot.

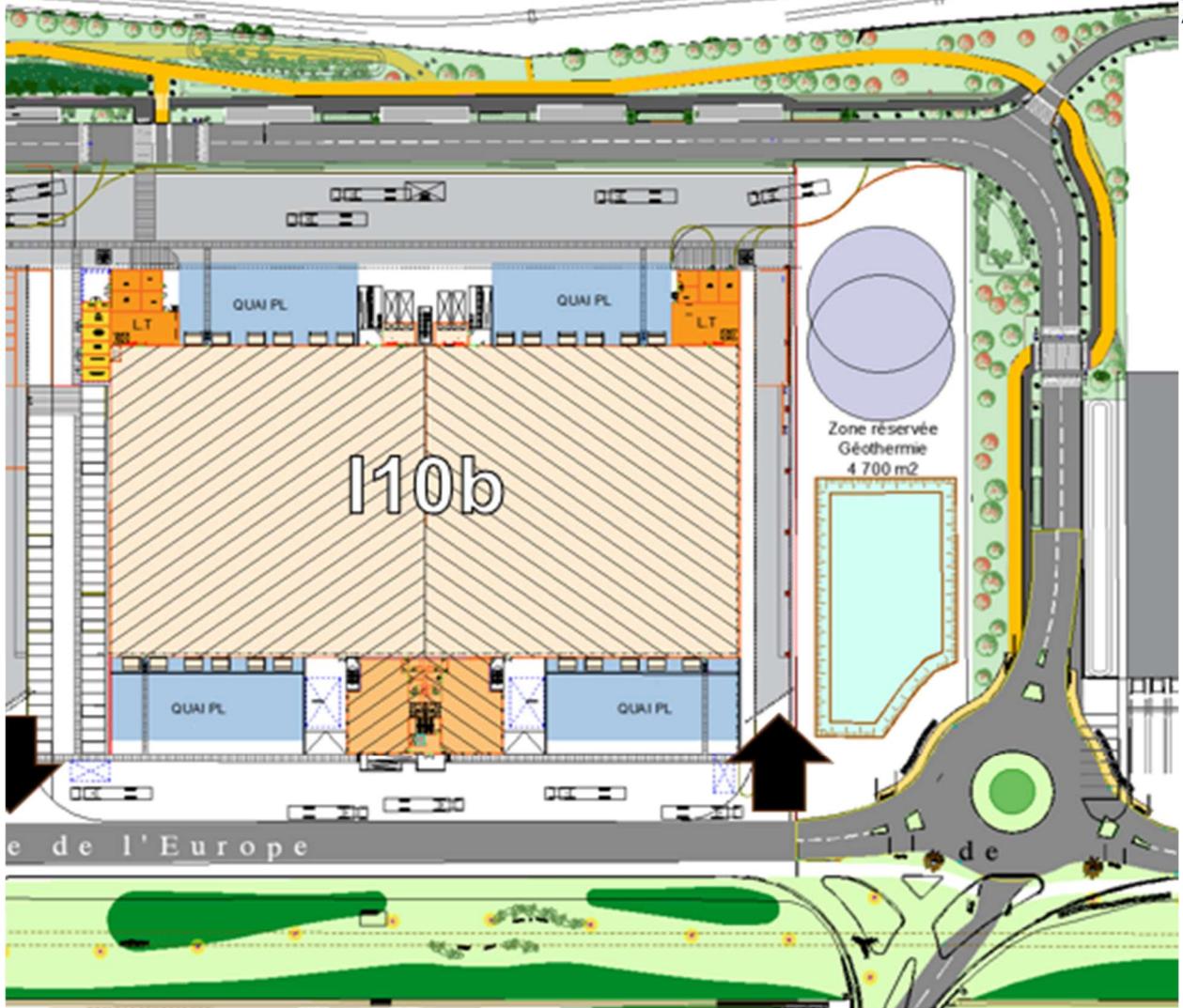
LES CONDITIONS COMMERCIALES D'OCCUPATION

Types de contrat : Traité de concession de bâtiment allant jusqu'au 31 décembre 2049.

	REDEVANCES (TARIFS €HT/M2/AN)	CHARGES (TARIFS €HT/M2/AN)	DPA (TARIFS €HT/M ²)	DEPOT DE GARANTIE
Entrepôt RDC	127,05 €	45.71 €	200 €	3 MOIS DE REDEVANCES ET CHARGES
Entrepôt 1er étage	127,05 €	45.71 €		
Bureaux	131,95€	46,20 €		
Plateforme pour groupe frigorifiques	31.77€	NEANT		
Parking privatif	677,83€ /place	NEANT	2500€	

- Tarifs applicables en 2025 selon arrêté préfectoral N°2024-04382 du 20 décembre 2024
 - Sécurité Générale du marché : 2% facture mensuelle
 - Cotisation au centre médico-social : 70 € HT/salarié/an
 - Redevance digitale : 70€ HT/mois/occupant
 - Participation RSE : 1.85 € HT/M²/an
 - Nettoyage niches de quai : 531.96€ HT/an par niche





DOSSIER DE CANDIDATURE À ADRESSER AVANT LE 09/08/2025 à 16H00



➤ **Pièces administratives :**

- La carte d'identité du représentant légal de la société candidate
- Extrait K-BIS de moins de trois mois
- Une liste de vos références, une description de vos précédentes expériences et lieux d'occupation
- Les candidats devront s'engager sur l'honneur à respecter l'ensemble des prescriptions posées par le règlement général sur la protection des données personnelles
- Dernier bilan comptable de la société

➤ **Pièces liées au projet :**

- Une présentation de l'intérêt de l'opérateur pour le MIN de Rungis et l'emplacement concerné accompagnée d'une présentation du projet d'occupation (2 pages maximum)
- Une présentation de l'entreprise et de son activité (2 pages maximum)
- Pour le MIN de Rungis, les éléments permettant de garantir la pérennité du projet et de constater que le projet est économiquement viable (5 pages maximum).

Le dossier de candidature devra impérativement être envoyé avant le
09/08/2025 à 16 heures



En application de la réglementation en vigueur, la SEMMARIS entend délivrer le titre d'occupation pour l'emplacement ci-avant mentionné après une procédure de sélection préalable des occupants. L'occupant sera sélectionné sur la base des critères ci-après détaillés.

LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE L'EMPLACEMENT

Critères	Pondération
La qualité du projet présenté : cohérence du projet, dont intérêt pour le MIN, connaissance, expérience dans la filière.	40%
Solidité et garantie financière	30%
RSE : nombre de salariés sur site, lutte contre le gaspillage, logistique urbaine propre, innovation, etc.	15%
Souveraineté Alimentaire : appréciation de 7 critères listés ci-après*	15%

-  Produits d'origine française. ★★
-  Bonus : le candidat s'engage à ne proposer QUE des produits français. ★
-  Produits transformés en France. ★
-  Engagement en faveur d'une juste rémunération pour les agriculteurs et producteurs. ★★★
-  Engagement en faveur des petites / moyennes exploitations agricoles et des coopératives à taille humaine (une liste détaillée devra être transmise) ★★★
-  L'opérateur présente un label en faveur de la souveraineté alimentaire (Bleu Blanc Cœur, AOC/AOP/IGP, Fleurs de France...). ★★★
-  Le candidat source en France des produits majoritairement importés, caractérisés par une forte exposition au commerce extérieur. Des éléments de preuve devront être fournis. ★★★

LA PROCEDURE

ETAPE 1 – J + 0 : Mise en ligne de l'annonce sur www.rungisinternational.com par la SEMMARIS.

ETAPE 2 – Entre J + 0 et J + 29 : Tout opérateur intéressé constitue un dossier de candidature tel que mentionné dans l'annonce.

ETAPE 3 – Jusqu'à J + 30 : L'opérateur économique communique son dossier de candidature à la SEMMARIS, selon les modalités mentionnées dans l'annonce.

Tout dossier transmis hors délai, c'est-à-dire au-delà de 30 jours après la mise en ligne de l'annonce, sera rejeté par la SEMMARIS.

RELATION CLIENTÈLE

OLIVIER SAM

Direction commerciale

olivier.sam@semmaris.fr

+33 1 41 80 81 23 - +33 6 63 31 35 89



SUPPORT TECHNIQUE

KATIA VILLAR

Responsable administrative en charge de la gestion locative

emplacement.commercial@semmaris.fr

